



CONCESSION EN ETAT D'ABANDON
AVIS A LA PORTE DE LA MAIRIE ET DU CIMETIERE

Le Maire de la commune de Quarouble informe les descendants ou les successeurs de Messieurs et Mesdames :

FAMILLES	N° Concession	Date d'acquisition	Emplacement plan	Etat de concession
ALGLAVE-NONCLERCQ-DUPONT			A182	éboulement
CANONNE-WATTIER-PAVOT			A6	éboulement
DASSONVILLE-HORNEZ	9	12/10/1896	B144	éboulement
DERVAUX-DUPONT	46	07/11/1909	B19	éboulement
DUEE-ROUCOUX	23	07/01/1899	A183	éboulement
DUEZ-DASSONVILLE	73	20/02/1919	A189	éboulement
DUEZ-DUPONT	15	02/09/1897	A176	éboulement
FROISSART-CUVELIER			B142	éboulement
GLINEUR-ROUCOUX	39	03/06/1905	B140	éboulement
MERLIN-MARTIN	4	16/07/1895	B146	éboulement
WEISS-DANGREAU	40BIS	26/08/1906	A111	éboulement
WUILBERCQ			B14	éboulement

Auxquels une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal de Quarouble, que par l'application des articles L2223-13 et suivants du code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans le dit cimetière, le 25 Avril 2024, à 10 heures, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions, et les invite à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Quarouble, le 21 Mars 2024,

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY



Date de publication sur le site internet de la commune :

22 MARS 2024